

Conseiller(ère) Technique des Officiels

FICHE DE POSTE

Lieu de travail :
au siège de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Intitulé	: Conseiller(ère) Technique des Officiels (CTO)
Type de contrat	: CDI
Statut	: Groupe 4 de la CCNS
Durée et spécificité(s) du poste	: Temps plein annualisé Travail les week-ends et en soirées
Rémunération	: Conforme CCNS
Prise de fonctions	: 1 ^{er} juillet 2018

MISSIONS

Le/la Conseiller(ère) Technique des Officiels est responsable de la mise en œuvre des actions liées aux officiels. Il/elle est placé(e) sous l'autorité :

- ✓ du Directeur Territorial de la Ligue Régionale

Le/la CTO est garant(e) de la mise en œuvre, au sein de l'Institut Régional de Formation du Basketball (IRFBB), de la politique de formation des officiels définie par l'Institut National de Formation du Basketball (INFBB).

Il/elle travaille en réseau avec les services de la FFBB, les autres CTO de Ligues Régionales et les CTA de la région.

- ✓ Coordination et mise en œuvre des actions de formation et d'observation des officiels sur le territoire de la Ligue Régionale dans le cadre de l'IRFBB et dans le respect des directives de l'INFBB
- ✓ Participation à la gestion et au suivi quotidien de l'activité des officiels dans les championnats dont les désignations sont assurées par la Ligue Régionale (en lien avec la structure chargée des désignations)
- ✓ Soutien et coordination des actions menées par les Comités Départementaux et les clubs en matière de formation et d'évaluation des officiels
- ✓ Relais des directives nationales en matière de formation et d'activité des officiels sur le territoire régional (ex. consignes, règlements, interprétations, référentiels de formation...)
- ✓ Participation à un ETR élargi (mise en cohérence des formations joueurs / cadres / officiels) au même titre que toutes les ressources liées à la formation des officiels
- ✓ Participation à l'Equipe Nationale des Officiels (ENO, composée du personnel fédéral et des autres CTO) dans le cadre de leurs missions de formation et d'évaluation des officiels selon les directives de l'INFBB
- ✓ Selon les besoins, participation aux actions nationales mises en place par l'INFBB
- ✓ Le/la CTO n'exerce pas d'activité d'officiel dans le cadre de ses missions au sein de la Ligue Régionale
- ✓ Le/la CTO n'officie pas en tant qu'arbitre de basket HN